



Communiqué de presse

Défendons la médecine du travail !

Le Dr Karine Djemil est poursuivie par le Conseil national de l'ordre des médecins pour avoir fait son travail dans les règles de l'art concernant le rôle, les missions de la médecine du travail, dans les règles du droit concernant les obligations des employeur·es, celles de la santé, de la sécurité et de la dignité de travailleur·es.

La FERC CGT appelle à participer au rassemblement devant le Conseil national de l'ordre des médecins, 4 rue Léon Jost Paris 17e, le 11 avril à 9h15, pour soutenir le Dr Djemil.

Pour mémoire, elle a attesté d'atteintes à la santé par le travail, a remis à deux salariées une copie d'études de poste participant de leur dossier médical. Circonstances aggravantes pour tout employeur·e, l'étude de poste attestait également de situations de harcèlement sexuel.

Cette chasse répétée contre des médecins du travail menée par l'ordre des médecins, en dédoublement des attaques engagées par le patronat, s'inscrit dans une profonde dégradation des organisations et conditions de travail, dans des violations répétées des droits humains fondamentaux en milieu professionnel. C'est de cela qu'il est question et de rien d'autre.

Le Conseil national de l'ordre des médecins, instance d'exception corporatiste et réactionnaire, ne peut perdurer dans ce rôle et encore moins faire fi des situations de harcèlement sexuel attestées par ce médecin du travail.

En persistant dans cette démarche, il prend délibérément le risque de se montrer complice de délits de harcèlement sexuel au travail.

Soutenir le Dr Karine Djemil, c'est faire entendre la voix des travailleur·euses, leurs exigences quant à l'exercice de leurs travaux au quotidien, avec une médecine du travail développée, consolidée dans son rôle de prévention, hors d'atteinte d'un patronat qui la rêve instrumentalisée, muselée, sélective.

Montreuil, le 7 mars 2018